

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.



.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR inscrit gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 15 décembre 1847.

La question algérienne entre, sous le rapport militaire, dans une phase nouvelle. Autour de toutes les places où des forces sont concentrées, la tranquillité n'est plus guère troublée par les Arabes qui comprennent que la résistance ne peut amener qu'une effusion de sang inutile. Quelques tribus des montagnes, entraînées par le désir du pillage, se jettent bien encore quelquefois sur les tribus paisibles ralliées à la France; mais une prompte répression les empêchera sans doute de renouveler ces actes de brigandage. Des groupes nombreux placés dans les montagnes de la Kabylie interceptent encore les communications, bloquent pour ainsi dire Dellys, et la dernière campagne du maréchal Bugeaud, qu'il a présentée comme l'achèvement de la conquête, est loin d'avoir produit les résultats qu'il s'en promettait; toutefois, si les Kabyles conservent encore la pensée de se maintenir indépendants, la chute d'Abd-el-Kader, en supposant exacts les détails venus d'Afrique, ne leur permet plus de se rallier à un système général de défense, et d'espérer une diversion sur d'autres points de l'Algérie.

En effet, si les nouvelles d'Oran sont vraies, si les faits n'ont pas été exagérés dans le but de fournir à M. Guizot l'occasion d'insérer dans le discours de la couronne, à l'ouverture des chambres, des phrases destinées à jeter quelques rayons de gloire sur la triste politique du cabinet, Abd-el-Kader, réduit à l'impuissance, aurait été amené à se rendre à l'empereur du Maroc, et en lui tomberait le dernier représentant de la résistance arabe.

Quand, serré de près par nos troupes, l'émir eut mis entre elles et lui les frontières du Maroc, au-delà desquelles nos soldats, religieux observateurs des traités, ne le poursuivirent pas; quand sa tentative, plus désespérée que sérieuse, contre l'empire d'Abd-el-Raman, eut échoué; quand il vit une de ses plus fidèles tribus détruite, anéantie par les populations qu'il avait espéré entraîner avec lui, il comprit que sa puissance n'exista plus, et qu'il avait à choisir entre deux partis: se rendre aux Français, ou traiter avec l'empereur en se soumettant à lui.

En se rendant aux troupes françaises qui gardent les bords de la Mlouia, Abd-el-Kader renonçait pour jamais à tout rôle actif dans les affaires d'Afrique; il se rendait coupable aux yeux des musulmans de ce qu'il a tant de fois reproché aux chefs arabes qui ont accepté l'investiture de la France, et dernièrement encore à Bou-Maza, l'un des plus illustres transfuges, si toutefois ce nom d'illustre peut lui être légitimement appliquée. Il eût été sans aucun doute transporté en France, loin de sa famille, de ses femmes; il se fut condamné à vivre d'une pension de vingt-cinq ou trente mille francs que lui eût faite le gouvernement français toujours fort prodigue envers les Arabes. Mais tout était fini pour lui, et la curiosité publique dont il eût été pendant quelques mois l'objet et les autres avantages dont il eût joui n'ont pas satisfait l'ambition qu'il conserve dans sa déchéance. Il fallait renoncer sans retour aux

vagues espérances qu'il nourrit encore de reparaitre sur la scène politique, et l'on comprend facilement qu'il ait tourné les regards d'un autre côté, qu'il se soit soumis aux musulmans plutôt qu'aux chrétiens. Ambitieux avant tout, il a pris le parti qui convenait le mieux aux idées que la défaite n'a pas encore arrachées de son esprit.

Son caractère ne s'est pas démenti, et ses dernières négociations sont empreintes de toute la ruse des Arabes. Pendant qu'il cherchait à traiter avec l'empereur dont les préparatifs de guerre ne lui laissaient plus la moindre chance de résister, il s'efforçait de faire croire qu'il était sur le point d'obtenir de la France une paix honorable, des conditions avantageuses; il voulait assurément tromper le fils d'Abd-el-Raman envoyé contre lui avec des forces imposantes et lui arracher ainsi des concessions qui lui eussent permis de ne pas déchoir complètement, de conserver encore quelque prestige de grandeur, de puissance. Cette manœuvre paraît ne pas avoir réussi. Campé aux fontaines de Zaïo, enveloppé par des tribus qui avaient à se venger du pillage exercé sur elles par ses ordres, qui craignaient de s'attirer la colère de l'empereur, et qui du reste, désillusionnées sur le compte de l'émir toujours prêt à faire de menteuses promesses dont la réalisation ne venait jamais, commençaient à devenir menaçantes; en butte, s'il reculait, aux coups du corps de troupes commandé par le général Lamoricière porté sur la frontière; certain, s'il avançait, d'être resoulé par les troupes marocaines, réduit à la misère la plus absolue, il a fini par capituler.

Les émissaires qu'il a envoyés près de l'empereur l'ont trouvé fort irrité contre l'émir; il n'a pas voulu entendre parler de conventions. Flétris par les hommes les plus importants qui l'entourent, s'il a consenti à ne pas sévir, il a exigé une soumission complète, sans condition, et la dispersion de la déira. Abd-el-Kader a dû se soumettre.

Tels sont les faits racontés par les journaux et les correspondances d'Afrique. Nous souhaitons vivement qu'ils se confirment, que la nombreuse armée commandée par le fils de l'empereur, le même qui a été battu à Isly, laquelle se monte, dit-on, à cinquante mille hommes envoyés contre une poignée de partisans, ne soit pas destinée, en réalité, à agir contre la France, et qu'Abd-el-Kader n'y obtienne pas lui-même un commandement. On peut trouver nos craintes exagérées, mais la conduite de l'empereur du Maroc, dirigé par l'Angleterre, ou du moins inspiré par elle, a été jusqu'ici empreinte d'une telle duplicité qu'elles sont assez justifiées par le passé.

Si, après la soumission de l'émir, l'armée marocaine rentre dans ses cantonnements, nous nous en applaudissons d'autant plus que la lutte soutenue contre celui-ci était le dernier prétexte qui restât à l'administration pour ne pas donner à l'Algérie des institutions civiles; et, il faut bien le dire, le véritable ennemi de la colonie, ce n'était pas Abd-el-Kader, ce n'était pas l'empereur du Maroc, ce n'étaient pas les Arabes, c'était l'administration elle-même.

Il y avait bien long-temps qu'elle n'avait vu ses parents. Moreau, dès la seconde année de la séparation, s'était imposé des privations pour faire le voyage de Paris et presser sa fille sur son cœur; mais ce sacrifice ne pouvait se renouveler souvent. D'ailleurs, à chaque trimestre, il recevait de ses nouvelles, apprenait ses succès qu'il publiait partout, et se consolait de cette absence nécessaire par l'espérance de revoir bientôt son enfant pour ne plus la quitter.

Gabrielle, alors âgée de dix-huit ans, sans avoir la figure d'une beauté parfaite, charmait au premier abord tous ceux qui la voyaient.

On pouvait être plus belle, mais non plus gracieuse. Sa taille paraissait admirablement prise sous la ceinture qui pressait sa robe de monseline, et montrait des formes ravissantes. Ses grands yeux bleus d'azur, bordés de longs cils noirs, animaient son visage. Une exquise sensibilité se peignait sur toute sa physionomie. Parfois un éclair rapide jaillissant de sa prunelle indiquait une âme fière et exaltée. Toute sa personne annonçait un cœur bon, sensible, généreux, auquel il ne manquait qu'un regard brûlant pour allumer une vie d'amour.

On était au mois de juillet; une fête de famille avait été préparée pour les pensionnaires.

Dans le salon de l'Ecole royale se trouvait rassemblée toute la haute aristocratie de Paris. Les toilettes les plus élégantes des dames se mêlaient aux brillantes uniformes des généraux et des officiers supérieurs.

Aussitôt que l'orchestre eut donné plusieurs morceaux, une des pensionnaires se leva, fend la foule, et se place au piano.

Un murmure flattant l'accueille sur son passage. Simple et modeste dans sa parure de jeune fille, qu'elle est gracieuse et belle! Elle captive la bienveillance de toute l'assemblée.

Il se fit un profond silence.

Elle prélude d'abord par un morceau gai, léger, facile; peu à peu l'orchestre de ses joues s'efface, son jeu devient plus rapide, plus vif, plus pressé; elle s'élève et fait résonner majestueusement sous ses doigts l'instrument docile, qui remplit toute la salle d'une divine harmonie.

ON S'ABONNE:

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez SIM. LEJOLLIVET et COMPE, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 44,
et chez M. DEGOUVE-DENUNCUES, rue Lepeltier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef
du journal.

Une lettre d'Alger arrivée hier à Lyon a apporté la nouvelle de l'arrestation d'un notaire d'Alger dans des circonstances assez curieuses. Ce notaire, dont nous tairons le nom jusqu'à ce que les faits se confirmant, s'était embarqué sur le paquebot qui fait le service d'Alger à Marseille; le navire voguait en pleine mer, lorsque, assailli par une affreuse tempête qui a fait couler dans le port même plusieurs vaisseaux, il fut obligé de virer de bord et de reprendre à toute vapeur la route d'Alger. Le notaire, en voyant cette manœuvre, aurait offert une somme considérable pour le transporter soit aux îles Baléares, soit dans tout autre port d'Espagne. Le capitaine conçut quelques soupçons, fit observer à son passager que la mer n'était pas tenable, qu'il risquait de perdre son navire, et, de retour à Alger, fit prévenir l'autorité qui aurait immédiatement procédé à l'arrestation de l'officier public.

On lit dans le Finistère de Brest:

L'Angleterre, prévoyant les conflits que les complications diplomatiques ne peuvent manquer d'amener en Europe, fortifie ses côtes, construit des ports de refuge, augmente avec une effrayante rapidité sa marine à voiles et à vapeur, se crée une flotte formidable de steamer, garde-côtes à système mixte, dans le but non dissimulé de bombarder notre littoral. Nous recevons, de plus, des renseignements précis sur les travaux qu'elle entreprend en ce moment à quelques kilomètres de nos frontières de la Manche, aux îles de Jersey, Guernesey et Aurigny.

Ainsi, il paraît que le gouvernement anglais a formé le projet de faire un port et une rade capables de contenir une flotte dans la baie de Sainte-Catherine (île de Jersey), à six kilomètres de la ville de Saint-Hélier, qui fait face aux côtes de France, vis-à-vis de Carteret, entre Barneville et La Haye-du-Puits. Il n'y a encore sur ce point que 150 ouvriers; mais on ne tardera pas à en mettre davantage. On a déjà établi un petit chemin de fer pour les déblais et acheté des terrains pour y construire une citadelle. A environ huit kilomètres de la baie de Sainte-Catherine, et à dix ou douze de Carteret, se trouvent les rochers de Créhou, appelés aussi Nechrou, d'où l'on pourra facilement, à l'aide d'un fort, en temps de guerre, intercepter le commerce de cabotage.

A Saint-Hélier, on fait un bassin à flot, et l'on va faire un nouveau fort sur la montagne qui se trouve entre la citadelle et le fort Elisabeth, dans la baie de Saint-Aubin.

A Guernesey, on augmente les travaux de la citadelle, et l'on doit bien-tôt commencer un bassin à flot. Le gouvernement vient d'acquérir l'un des deux petits îlots qui se trouvent entre l'île de Guernesey et l'île de Berg, afin d'y construire un fort.

A Aurigny, on fait un port de sûreté, et au-dessus une citadelle.

Tous ces préparatifs menaçants sont exécutés aux portes de la France, et cependant notre gouvernement ne s'en émeut pas le moins du monde et persiste dans une apathie systématique qu'il serait permis de qualifier d'une façon plus sévère.

Le Finistère a tort d'accuser le gouvernement d'indifférence; ne songe-t-il pas à riposter à l'Angleterre par la construction de plusieurs forts... entre Saint-Cloud et Meudon!

Paris, le 13 décembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUR.)

Le banquet réformiste de l'Eure a eu lieu hier à Neubourg, résidence habituelle du vénérable et digne Dupont (de l'Eure). Près de neuf cents souscripteurs assistaient à cette manifestation, que présidait cet illustre doyen de nos assemblées représentatives. MM. Garsier-Pagès et Dupont (de l'Eure) ont pris la parole, et leurs discour-

FEUILLET DU CENSEUR. — 16 DÉCEMBRE 1847.

GABRIELLE.

I.

Un brave soldat, après avoir combattu vaillamment à la funeste journée de Waterloo, retournait dans sa modeste demeure, située dans le fond du Forez.

La chute de Napoléon attristait Moreau et remplissait son âme d'amer-
ture; mais peu à peu de plus douces pensées vinrent consoler son cœur. Il pensait à la bonne Marguerite, sa femme, qu'il allait revoir après une longue absence, et à la petite Gabrielle, qu'il avait laissée au berceau. Comme il sera fier de raconter à ses voisins les grandes batailles de l'Empire, et de leur montrer sur sa poitrine l'étoile de l'honneur, noble prix de son courage!

Mille projets sur l'avenir de sa petite fille lui faisaient oublier la fatigue de la route. Quelle joie pour lui de la revoir bientôt! Quelle doit être gracieuse et gentille! Comme le travail lui sera facile lorsqu'il aura pour récompense les baisers de sa femme et les caresses de sa Gabrielle!

Plein de ces idées, il cheminait gairement, et se trouvait déjà riche avec la petite pension qu'il joindrait au prix de son industrie.

C'est dans ces deux sentiments qu'il revit sa famille.

Chaque jour il formait des projets nouveaux pour l'avenir de Gabrielle; il mettait tout son plaisir à la voir jolie et parée.

Le dimanche, il tressait lui-même ses longs cheveux, nouait ses rubans, et la portait dans ses bras pour la montrer avec orgueil à tous ses voisins.

Les années s'écoulaient ainsi dans le calme et l'obscurité, et Gabrielle grandissait.

Un dimanche du mois de mai, la petite famille, en sortant de l'église, se rendit au bois.

Toute la nature était souriante; un beau soleil éclairait les rameaux blanchissants de l'aubépine; une odeur printanière flottait délicieusement dans l'air; tout autour d'eux respirait le bonheur et la paix. Les deux époux contemplaient avec ravissement ce tableau si calme de la nature; leurs yeux prirent simultanément pour leur petite fille qui jouait à quelques pas sur le gazon, cueillait les fleurs des champs, et se relevait pour courir après des papillons qui s'échappaient au travers des arbres.

Moreau interrompit ce religieux silence pour faire part à sa femme de ses projets.

Depuis long-temps le vieux soldat nourrissait le désir de voir sa fille s'élever au-dessus de leur humble condition. Comme membre de la Légion-d'Honneur, il espérait la faire instruire, aux frais de l'Etat, dans la maison royale de Saint-Denis. Cette espérance était pour lui une source féconde de projets chimériques. Ignorant toutes les intrigues du monde et les déceptions qui attendent celui qui se confie en lui, il voyait déjà Gabrielle revenir de l'école grande et charmante demoiselle, et ravissant tout le monde

par son esprit et ses manières distinguées. Il s'efforça de faire partager ses idées à sa femme, mais Marguerite ne voulait pas se séparer de sa petite fille; elle lui fit observer en pleurant que leur enfant était toute leur joie, qu'elle adoucissait leur fatigue et charmaient leur chaumières. « Parmi toutes les grandes dames de Paris, ajoutait-elle, personne ne lui parlera de sa mère, et, ne nous voyant plus, elle nous aimera moins. » Et la pauvre femme étouffait ses sanglots.

Enfin, vaincu par les raisons et les instances de son mari, Marguerite se résigna tristement à laisser s'accomplir ses desseins ambitieux.

Un ancien général retiré aux environs de Lyon s'intéressa vivement pour le brave Moreau, qui pendant dix ans avait servi sous ses ordres. Le ministre accueillit favorablement leur demande, et Gabrielle fut admise au nombre des pensionnaires de l'Ecole royale.

II.

Depuis six ans, la jeune villageoise était à Saint-Denis, et touchait à la fin de son éducation.

Il y avait bien long-temps qu'elle n'avait vu ses parents. Moreau, dès la seconde année de la séparation, s'était imposé des privations pour faire le voyage de Paris et presser sa fille sur son cœur; mais ce sacrifice ne pouvait se renouveler souvent. D'ailleurs, à chaque trimestre, il recevait de ses nouvelles, apprenait ses succès qu'il publiait partout, et se consolait de cette absence nécessaire par l'espérance de revoir bientôt son enfant pour ne plus la quitter.

Gabrielle, alors âgée de dix-huit ans, sans avoir la figure d'une beauté parfaite, charmait au premier abord tous ceux qui la voyaient.

On pouvait être plus belle, mais non plus gracieuse. Sa taille paraissait admirablement prise sous la ceinture qui pressait sa robe de monseline, et montrait des formes ravissantes. Ses grands yeux bleus d'azur, bordés de longs cils noirs, animaient son visage. Une exquise sensibilité se peignait sur toute sa physionomie. Parfois un éclair rapide jaillissant de sa prunelle indiquait une âme fière et exaltée. Toute sa personne annonçait un cœur bon, sensible, généreux, auquel il ne manquait qu'un regard brûlant pour allumer une vie d'amour.

On était au mois de juillet; une fête de famille avait été préparée pour les pensionnaires.

Dans le salon de l'Ecole royale se trouvait rassemblée toute la haute aristocratie de Paris. Les toilettes les plus élégantes des dames se mêlaient aux brillantes uniformes des généraux et des officiers supérieurs.

Aussitôt que l'orchestre eut donné plusieurs morceaux, une des pensionnaires se leva, fend la foule, et se place au piano.

Un murmure flattant l'accueille sur son passage. Simple et modeste dans sa parure de jeune fille, qu'elle est gracieuse et belle! Elle captive la bienveillance de toute l'assemblée.

Il se fit un profond silence.

Elle prélude d'abord par un morceau gai, léger, facile; peu à peu l'orchestre de ses joues s'efface, son jeu devient plus rapide, plus vif, plus pressé; elle s'élève et fait résonner majestueusement sous ses doigts l'instrument docile, qui remplit toute la salle d'une divine harmonie.

Les cœurs s'émeuvent sous les accords de cette jeune fille; elle excite des transports de plaisir; chacun la regarde avec admiration. Ces sentiments de bien

ont été accueillis par de vifs et unanimes applaudissements. M. Dupont, qui a été un des fondateurs de l'ordre de choses actuel, a ouvert la série des toasts par une protestation contre les fâcheuses conséquences données à la révolution de juillet. M. Legendre, ancien député, a pris aussi la parole, ainsi que M. Pagnerre parlant en faveur de l'union des oppositions.

Le service religieux qui est célébré le 15 décembre de chaque année dans la chapelle de l'hôtel des Invalides, en commémoration de la translation des restes mortels de l'empereur Napoléon, aura lieu mercredi prochain à onze heures et demie.

Le Moniteur publie aujourd'hui, en supplément, le rapport présenté à la chambre par M. Drouyn de Lhuys, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les marques de fabrique et de commerce.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI.

PROCÈS DU NATIONAL. — OPPOSITION A LA CONDAMNATION

PAR DÉFAUT.

M. le président interroge le gérant, qui fait les réponses suivantes :

Pierre-Antoine Delaroche, âgé de soixante ans, gérant du *National*, demeurant rue Lepelletier, 3, né à Rouen.

Le greffier lit les pièces de la procédure.

M. Leullion de Thorigny, avocat-général, a la parole.

L'arrêt prononcé contre le prévenu qui avait fait défaut tombe par le fait de sa comparution ; mais les principes qui ont été invoqués subsistent. N'est-il pas vrai qu'il importe à la paix publique que nos institutions soient maintenues et respectées ? En Angleterre, l'offense à la personne du roi est regardée comme une attaque contre la société elle-même, comme une attaque à main armée. En France, la loi est plus douce, mais elle n'est pas moins formelle. Il est également vrai que le blâme des actes du gouvernement ne doit pas remonter jusqu'à la personne du roi. Le *National* a doublément violé la loi, en ce qu'il a fait remonter ce blâme jusqu'au roi, et en ce qu'il a offensé la personne du roi elle-même.

M. de Thorigny lit l'article dans lequel on engage le *Siècle* à montrer plus clairement les vues de l'opposition de gauche et à conclure, et on lui objecte que si les choses changeaient aussi bien que les hommes, on y gagnerait toujours une liste civile de moins.

On ne peut faire intervenir le roi dans la discussion. Les ministres sont responsables. Si leurs actes déplaisent, on peut leur en demander compte. La presse a même le droit, jusqu'à un certain point, de pousser ses critiques jusqu'à l'injustice. Mais la personne royale doit rester dans sa sphère d'inviolabilité. La France veut le développement régulier et pacifique des bases mêmes de ses institutions ; mais elle ne veut pas qu'on exprime le désir de changement dans ces institutions qu'elle s'est données.

M. l'avocat-général cite ensuite le commencement d'un article sur le banquet d'Orléans, article publié vingt jours avant l'autre article, et qui n'a pas été saisi. Voici ce début :

« Chaque jour nous apporte un nouveau récit de ces heureux banquets dans lesquels l'esprit public vient se retrouver et puiser des forces pour la lutte prochaine. Le monopole électoral, énergiquement attaqué de toutes parts, succombera, nous en avons l'espérance, sous ces coups incessants que les efforts réunis de l'opposition doivent rendre irrésistibles. Hier c'était Meaux ; aujourd'hui voici le tour d'Orléans. Orléans, ville patriote et courageuse, qui n'a jamais cessé de protester par ses actes et par ses paroles contre le triste hasard qui donna son nom à la famille régnante. Nulle cité ne s'est moins qu'elle inféodée à la famille du règne, et les 500 citoyens qui assistaient au banquet du 27 ont témoigné hautement des sentiments que leur inspire un pouvoir désormais condamné. Et que l'on ne s'y trompe pas, le pays, légal, députés, électeurs, conseillers municipaux, était là fidèlement représenté, et c'est lui cependant qui réclame cette réforme dont la nécessité n'a plus besoin d'être démontrée. Ce sont les privilégiés eux-mêmes qui veulent que le cercle s'élargisse. Il est temps d'appeler au partage de cette souveraineté qui appartient à tous cette masse immense de prolétaires, victimes de la plus injuste usurpation... »

M. l'avocat-général ne veut pas insister sur cet article, dont la lecture, suivant lui, suffit. Il termine en insistant pour une condamnation qu'exige le respect dû à la dynastie.

M. Marie, défenseur du *National*, a la parole. Le *National*, dit-il, est accusé de trois délits : d'avoir fait remonter au roi le blâme du gouvernement, d'avoir adhéré publiquement à une autre forme de gouvernement, et rétrospectivement, dans le numéro du 1^{er} octobre, d'avoir commis le délit d'injures envers la famille royale. Voilà le débat posé devant vous. Je vais parcourir rapidement les trois délits. Les deux premiers doivent prendre le pas dans la discussion. Là est la gravité du débat, et l'article du 1^{er} octobre n'est qu'un auxiliaire qu'on avait laissé longtemps dans un oubli inexplicable, si les observations de M. l'avocat-général sont justes et vraies.

Il est nécessaire de remonter par la pensée jusqu'au 20 octobre, et lorsque j'aurai résumé les circonstances où l'article a été publié, j'aurai fait justice de l'accusation. Au 20 octobre dernier, une grande agitation régnait dans le pays, et, parmi les questions politiques, il y en avait deux qui préoccupaient les esprits : à l'intérieur, la réforme électorale et parlementaire ; à l'extérieur, la question d'intervention dans les affaires de la Suisse. C'étaient là deux grandes questions. Dans la première, on demandait si le droit d'être des représentants devait appartenir exclusivement à 200,000

sans oser le regarder.

Le jeune homme, plutôt que d'accabler la jeune fille d'éloges, chercha à mériter sa confiance par des attentions délicates ; il plaça un compliment à propos sur le charme qu'il avait éprouvé à Saint-Denis en entendant son délicieux talent sur le piano.

— Vous y étiez donc ? reprit vivement Gabrielle en levant les yeux.

Mais à peine eut-elle rencontré le regard d'Ernest, qu'elle baissa le sein. Cependant elle s'enhardit. Ses paroles, qui n'avaient répondu qu'à des demandes, devinrent moins timides ; une conversation animée mit au jour tout l'agrément de son esprit.

La soirée fut brillante ; les salons étincelaient de dorures et des feux de mille bougies.

Il y avait une profusion de toilettes, de fleurs, de parfums, de diamants. Gabrielle fut éblouie de l'éclat de ce monde qu'elle voyait pour la première fois. Elle demeurait interdite aux côtés de Mme de Bord.

Plusieurs personnes de distinction la reconnaissent et lui donnèrent les éloges les plus flatteurs. Mme du Rosoy la présenta à plusieurs personnes recommandables.

A peine le signal du bâil fut-il donné, qu'Ernest vint prier Gabrielle de lui faire la grâce de danser avec lui.

Elle hésita ; mais, sur un signe de sa maîtresse, elle lui accorda la contredanse.

La parure de la jeune fille était pleine de grâce et de simplicité. Une robe de gaze blanche montait chastement sur ses épaules ; une rose blanche était tout l'ornement de ses cheveux.

C'était la première fois qu'elle paraissait dans un bal, aussi son émotion était extrême ; sa main tremblait dans celle d'Ernest. Mme de Bord l'encouragea du regard, la comtesse du Rosoy lui adressa des paroles bienveillantes, mais les soins d'Ernest surtout la rassurèrent.

Après les premières hésitations de la timidité, Gabrielle retrouva bientôt tout son esprit ; elle reçut de nombreuses invitations, fut entourée d'honneurs, et ne vit arriver qu'avec regret le moment du départ.

La jeune fille, retirée dans sa chambre, repassait avec délices toutes les scènes de cette journée.

Le bal, l'éclat des toilettes, le tourbillon du monde, tant de bouches souriantes, tant de fronts joyeux, se pressaient dans son imagination.

Ces images séduisantes égaraien la jeune tête et éloignai le sommeil de ses paupières. Que le monde est grand et beau ! pensait-elle souvent.

Le souvenir d'Ernest planait par-dessus tout, se glissait dans toutes ses pensées, et peu à peu s'emparait de son âme. Elle se souvenait de ses paroles, de ses mille attentions pour elle. Sa noble figure la poursuivit encore dans ses rêves. Elle parcourut avec lui les allées tortueuses et ombragées du château du Rosoy.

ALPHONSE LARMURIER.

(La suite à un prochain numéro.)

citoyens, si tous ceux à qui appartient ce droit en seront systématiquement privés. On disait que ce droit devait s'exercer par le fait même de l'adhésion du pouvoir, ou que ce pouvoir s'exposait à une catastrophe, si la représentation nationale était livrée à une domination despique, à une volonté immuable. A l'extérieur, on agitait aussi deux idées sur le droit qu'avait la France d'intervenir pour régler les affaires intérieures d'un peuple voisin. La France pouvait-elle s'allier aux pouvoirs despique de l'Allemagne pour combattre les tendances démocratiques de ce peuple ? Pouvait-elle, violant la loi de son origine, combattre sur un autre sol le dogme de la souveraineté nationale ? Cela, vous le savez, devait aboutir à bout à un immense ridicule.

A ce moment, le *National* discutait avec un organe de la presse que je citerai, sans vouloir toutefois le signaler aux foudres du parquet : je veux parler du *Siècle*. En le citant, j'aurai deux avantages : celui de prouver que le *National* a été jeté dans un courant qui a dû l'entrainer et contre lequel il ne pouvait se débattre, et que le *National*, comparé au *Siècle*, a fait un chef-d'œuvre de modération dans la forme. (On rit.)

M. Marie cite, en effet, plusieurs articles du *Siècle*, où ce journal accuse le gouvernement de dépraver la société et de trahir partout la révolution.

Si tout cela, dit le *Siècle*, avait pu se présenter à la nation, si elle avait pu prévoir ce qui arrive, imagine-t-on que la dynastie d'Orléans serait aujourd'hui sur le trône, et que les insolents parvenus qui gouvernent nous donneraient le spectacle de leur apostasie ?

Le *National* n'a pas été si loin, dit le défenseur. Mais n'a-t-il pas eu le droit de répondre au *Siècle* et de lui demander une conclusion ? N'a-t-il pas eu le droit de poser cette question qui s'agit partout, la question du gouvernement personnel ? Y a-t-il un gouvernement personnel ? Je sais bien ce que j'en pense, je sais bien ce que vous en pensez... je sais bien ce que tout le monde en pense ; mais je n'ai pas le droit de le dire...

M. le président : Vous en avez déjà dit beaucoup trop.

M. Marie : Je m'arrête devant l'observation de M. le président ; mais mon droit incontestable est de rechercher si la question a été agitée à tort ou à raison, droit incontestable, sur lequel je ne puis être interrompu, et si haut placé qu'aucune interruption ne pourrait l'atteindre.

Quand notre constitution a été fondée, deux idées y ont présidé : plus de volonté despique, et, comme corollaire obligé, la loi des majorités substituée à une volonté unique. Il n'y a pas de souveraineté sans compte à demander à celui qui est son délégué. A qui demander ce compte ? Au ministère ? Oui, s'il agit, s'il a une volonté à lui...

M. le président : Maître Marie, n'allez pas commettre le délit qui est reproché au *National*.

M. Marie : Je réponds à M. le président que la question que j'ai posée est toute de théorie. Je dis seulement que si une volonté immuable se plaçait devant le ministère, il y aurait un gouvernement paternel, et non plus un gouvernement constitutionnel.

M. le président interrompt encore l'orateur, qui se défend de vouloir tenir un langage subversif.

M. Marie rappelle les luttes qui ont signalé en Angleterre l'établissement de la constitution, et qui même encore en 1770 ont retenti dans le parlement. Les mêmes luttes ont eu lieu en France, et le *National* n'a dit que ce que dit tout le monde.

Le défenseur cite quelques passages des discours de MM. Guizot, Thiers, Barrot, sur la question du pouvoir personnel. Il ouvre ensuite le livre dédié à M. Guizot, président du conseil, par un *homme d'état*. Cet *homme d'état*, citant l'honneur accordé récemment au maréchal Soult, nommé maréchal-général, écrit que le roi a pu décerner ce titre au maréchal, que le roi peut tout, et que « la France ne sera heureuse que quand il en sera ainsi ». A-t-on poursuivi de telles paroles ? Nullement. Cependant un journal qu'on n'accusera pas de n'être pas dévoué à la monarchie, le *Journal des Débats* lui-même, s'est ému, et il a dit de cette parole, de cette conclusion de M. Capefigue : « In cauda venenum. La conclusion de M. Capefigue est impuissante ; mais, par le temps qui court, elle est malheureusement trop révéuse. » Ce journal se reportait sans doute alors au temps où il s'écrivait : Malheureuse France ! malheureux roi ! exclamation que le pouvoir d'avant 1830 voulut punir, et qui était une prophétie.

Et voilà, je le répète, des délits qu'on ne poursuit pas. On se tait devant ce livre, où l'auteur proteste contre l'institution du jury, où il demande le rétablissement de la censure. N'est-ce pas une attaque contre les institutions qui régissent le pays ? Ce livre a fait son chemin ; il a été lu, discuté, et personne ne s'est levé pour demander compte des attaques des institutions fondamentales. Ce n'est pas là de l'égalité devant la justice.

Il y a un troisième délit qu'on nous reproche, l'offense envers la personne du roi et envers la famille royale. Lorsque la loi défend la personne royale, elle a créé le délit d'offense au roi comme roi, à la famille royale comme famille royale. Qui, dans ces cas, le délit se conçoit. Je ne veux rien dire contre le nom d'Orléans...

M. le président : Maître Marie...

M. Marie : Si vous m'interrompez même quand je ne dis rien !... Je ne parlerai pas du nom d'Orléans. Je laisse de côté l'opinion de chacun sur ce nom. Mais si c'est historiquement qu'on a parlé de ce nom, il n'y a pas de délit. Si je voulais fouiller dans l'histoire...

M. le président : Assez ! Vous avez dit vous-même que vous ne parleriez pas de cela... (Murmures.) Qui est-ce qui murmure ?

M. Marie : Eh bien ! passons. Je dirai seulement que, si ardents que soient les partis, il n'y a d'offense que si on a injurié la reine, les princesses. Il n'y a pas d'injure adressée directement à ces personnages dans notre article. Et puis, à quelle époque l'article a-t-il paru ? Le 1^{er} octobre. A-t-il été poursuivi ce jour-là ? Non. A-t-il été poursuivi le 2, le 3 ? Non ; même silence. On a été jusqu'au 21 octobre, sans qu'on se fût aperçu, ni au ministère, ni au parquet, de l'énormité du délit. L'article a circulé, il circule encore ; et c'est seulement après le 21 octobre, et pour donner quelque apparence au délit reproché à l'article du 21 octobre, qu'on a songé au précédent délit commis un mois auparavant ! Quoi ! l'injure aura circulé pendant vingt jours, et c'est après vingt jours que vous viendrez dire qu'elle était évidente et qu'il était impossible de ne pas la punir ? Mais non, il y a une injure historique et rien de plus. C'est là une observation de bonne foi, devant laquelle disparaît le délit d'offense.

Après une suspension d'une demi-heure, M. de Thorigny réplique et déclare que si l'on a attendu vingt jours pour comprendre l'article du 1^{er} octobre dans la poursuite du 21, c'est qu'on a espéré que le *National* rectifierait ce qu'il avait dit et ferait un retour sur lui-même.

M. Marie fait une brillante réplique, dans laquelle il proclame le principe de la liberté absolue de la presse, tant qu'il n'est pas fait d'appel à la violence.

M. le président résume ensuite les débats.

A trois heures moins vingt minutes, le jury se retire dans la salle de ses délibérations. Au bout de vingt-cinq minutes, MM. les jurés rapportent un verdict de non culpabilité sur trois des quatre questions, et de culpabilité à la majorité sur une quatrième question relative à l'offense au roi. (Le troisième délit avait été décomposé en deux questions : Y a-t-il offense au roi ? Y a-t-il offense envers les membres de la famille royale ?)

La cour, après une délibération pendant laquelle le public exprime dans toutes les parties de la salle une pénible surprise, prononce un arrêt qui condamne le gérant du *National* à huit mois de prison et à 6,000 f. d'amende.

Afrique française.

Le paquebot le *Mérovée*, parti d'Alger le 10, n'a apporté aucune nouvelle intéressante. Le courrier de l'Ouest n'était pas arrivé à Alger au départ du *Mérovée*.

Le mauvais temps qui a régné à Alger a forcé le *Languedoc*, qui était parti le 7, à rentrer dans ce port.

Le paquebot le *Phénicien* est également arrivé de Stora. Il y a eu dans ce port un coup de vent du nord qui a duré depuis le 8 au soir jusqu'au 10 au matin. Les navires qui se trouvaient en rade ont dû mouiller sur leurs ancrages.

Le 9, deux navires chassèrent fortement du mouillage, et l'un deux, le brick-goélette *Anne-et-Marie*, de la Nouvelle, capitaine Crouzet, fit côte en face de Philippeville et fut en un instant démolie. Ce navire était en lest ; il n'y avait personne à bord.

Le 10, vers dix heures du matin, le *Phénicien*, ayant pu embarquer ses passagers et les dépêches, a fait route pour Marseille, où il est arrivé après une magnifique traversée.

Dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre courant, une inondation affreuse a causé de grands dégâts dans la plaine. A dix heures du soir,

trois ouvriers, nommés Roulet, Didier et Gardia, se trouvèrent entraînés par le courant de l'Arrach à cent cinquante mètres environ de la grande route qui les séparait de la ferme Vidal. Ils poussèrent des cris de détresse, mais personne n'osait s'aventurer à leur secours. La nuit était fort obscure et la pluie tombait par torrents. Cependant un nommé Philippe Conrad se dévoua, monta à cheval, et prit une lanterne aux dents, car il avait besoin de ses mains pour guider son cheval et le forcer à nager au milieu d'un courant très fort.

Roulet et Didier, assez bons nageurs, purent se diriger sur la lanterne et se sauver ; mais jamais Conrad ne put arriver jusqu'à Gardia, qui, ne sachant pas nager, s'était écrasé dans une broussaille. Il l'entendit crier quelques instants, l'encourageant, mais inutilement, à venir à lui, puis il n'entendit plus rien.

L'eau augmentait à vue d'œil, et le courant devenait plus violent, le cheval commençait à être lui-même entraîné, lorsque Conrad, pour ne pas périr victime de son dévouement, fut obligé de s'éloigner avec la satisfaction d'avoir sauvé deux hommes et fait même tout ce qu'il était humainement possible de faire pour sauver le troisième.

Sur un autre point, le nommé Jacob Tiedrich et sept autres ouvriers s'étaient réfugiés sur des arbres ; mais Tiedrich, craignant de nouveaux accidents, ne voulut pas rester et réussit à se sauver, tantôt nageant, tantôt marchant là où il pouvait prendre pied. Le lendemain, il retourna vers

R. Oui, Monsieur. Comme j'étais encore souffrant et incapable de tenir une épée, je proposai à M. Breux de charger un fusil, de tirer au sort, et celui qui aurait été favorisé par le sort aurait tiré sur l'autre. M. Breux me répondit qu'il ne se battait pas avec un voleur.

D. Les conditions de ce duel étaient extravagantes et inacceptables. — R. J'ai assisté à des rencontres où il n'y avait qu'une seule des deux armes chargée.

D. Vous êtes venu à Lyon dans l'intention de commettre le crime qui vous est reproché? — R. Non, Monsieur; je faisais un voyage d'agrément. J'arrivai à Lyon sans même savoir que M. Breux s'y trouvait. Je l'aperçus par hasard sortant du café de la Perle, ma tête s'égarera en voyant l'homme qui avait fait mon malheur; je le suivis, j'entrai chez un pharmacien, j'achetai pour quelques sous de vitriol, et lorsqu'il rentra chez lui, je le lui jetai au visage.

D. Plusieurs circonstances indiquent que vous avez prémedité votre crime; ainsi, à Montbrison, vous vous êtes approché du factionnaire, et vous avez demandé où étaient les officiers du régiment. — R. J'ai adressé cette question tout naturellement et pour avoir des nouvelles d'anciennes connaissances.

D. Vous étiez vêtu, le jour du crime, d'une blouse et d'une casquette; ce ne sont pas vos vêtements d'habitude. Vous vouliez vous cacher et dépister les recherches. — R. Comme j'étais parti le lendemain pour Grenoble, j'avais pris cette blouse afin de porter moi-même mes effets à la diligence.

D. Quel chemin avez-vous suivi pour arriver au logement de M. Breux? — R. Une rue dont je ne connais pas le nom, qui part du théâtre pour aller du côté du Jardin-des-Plantes; c'est là que je suis entré chez un pharmacien.

Un de MM. les assesseurs: Si vous ne connaissiez pas le logement de M. Breux, si vous ne vous êtes pas aposté dans son allée, il est impossible que vous ayez pu suivre M. Breux, acheter la liqueur corse chez le pharmacien et retrouver ensuite ses traces.

L'accusé: C'est cependant comme je le dis que les choses se sont passées.

M. Breux est introduit. Sa figure est en grande partie cachée sous un taffetas noir. Il a perdu l'œil droit. Le témoin donne des explications sur la conduite singulière de l'accusé à l'hôpital militaire. Aumont ne pouvait trouver aucun camarade de chambrière; quoiqu'il soit que la pipe incommodât M. Breux et lui causât des pauses, il allumait la chandelle la nuit pour fumer et remplir la chambre d'une atmosphère qui agravait la maladie du témoin. Le témoin rapporte ensuite les faits relatifs aux deux vols reprochés à Aumont, tels qu'ils le sont dans l'acte d'accusation. A ce moment, l'accusé ne parla pas de chemises à faire confectionner. Du reste, il a avoué les vols, après le refus du singulier duel qu'il avait proposé, en présence de M. Capmas.

M. Breux ajoute: Le 19 décembre dernier, je quittai le café de la Jeune-France pour me rendre à l'appel à la caserne du Bon-Pasteur; j'y restai environ un quart d'heure, et je revins rue du Commerce. En entrant dans l'allée, j'aperçus un individu qui s'y cachait. Je poursuivis ma route, et j'eus frappé à la joue et inondé de quelque chose de gluant. Je ressentis bientôt une douleur très vive. L'individu passa contre moi en poussant un cri de satisfaction. J'entrai chez un perruquier, et de là on me mena chez un herboriste. Deux sous-officiers du régiment s'étaient mis à la poursuite de l'accusé, qui passa par une allée de traverse. Lorsqu'ils le ramenèrent, Aumont prétendit qu'il y avait erreur; mais je le reconnus à sa voix. Sa casquette portait encore des traces de l'acide.

M. Capmas vient corroborer les faits affirmés par le précédent témoin relativement à la rencontre qui eut lieu avec Aumont à sa sortie de l'hôpital.

Le jury ayant écarté les deux circonstances aggravantes, mais répondu affirmativement sur la question principale, Aumont est condamné à six années de réclusion.

Défenseur: M^e Vachon.

Chronique.

Deux affaires d'exposition d'enfants, jugées à la police correctionnelle d'hier, peuvent servir de nouvel argument aux réclamations quotidiennes de la presse pour le rétablissement des tours.

La première accusée est une pauvre femme mariée, chargée de famille; elle explique au tribunal qu'elle a cinq enfants et peu de ressources. « Il m'en a bien coûté, dit-elle en pleurant, pour faire ce pas; c'était un si bel enfant! »

Le second accusé est un père de famille sans ouvrage. Son extérieur indique la plus grande détresse. « J'ai mieux aimé, dit-il, exposer mon enfant que de le garder à la maison, où il serait certainement mort de faim. »

Qu'on vienne donc dire que les tours encouragent le libertinage! Quand il s'agit de réparer, de bâtir, les hospices ont des revenus plus que suffisants; qu'il s'agisse de continuer l'œuvre chrétienne et philanthropique de saint Vincent de Paule, on parle d'économie, et l'on trouve de très grands mots pour maintenir un état de choses qui fait honte à notre siècle et à l'humanité.

— Des accidents du genre de celui dont nous allons rendre compte se renouvellent assez souvent pour que nous devions les livrer à la publicité.

Le sieur Dufeu, âgé de 71 ans, propriétaire dans le chemin des Aqueducs, en rentrant un soir chez lui, quoique muni d'une lanterne, est tombé dans un des grands fossés du fort Saint-Irénée, qui sont perpendiculaires et profonds de 7 mètres environ à l'endroit où le fossé borde le grand chemin à voitures.

Ce malheureux y est resté de neuf à onze heures, malgré ses cris, et il a été relevé, non sans beaucoup de peine, avec une triple fracture de la jambe et de la cuisse. Celui qui écrit ces lignes a failli y être précipité dans sa voiture conduite par un domestique qui ne connaît pas l'écu.

De l'autre côté de ce chemin existent des trous nombreux et profonds faits depuis deux ans par le génie pour des plantations d'arbres qui, plus tard, ont été jugées inutiles, et qui sont aujourd'hui la cause d'accidents journaliers.

Pareille catastrophe à celle que nous signalons est arrivée à un habitant de Sainte-Foy, qui a été relevé mort.

Nous espérons que le génie ne demeurera pas impassible devant de pareils accidents, et ordonnera quelques travaux pour sauvegarder la vie des citoyens.

— On nous prie de reproduire la lettre suivante, adressée au Patriote des Alpes:

* Vienne, le 7 décembre 1847.

» Monsieur le rédacteur,

« Un acte d'intolérance religieuse vient d'affecter péniblement la population ouvrière de Vienne. Il est d'usage, pour les sociétés de compagnonnage, lorsqu'un de leurs membres vient à décéder, d'ordonner son cercueil des emblèmes de la société. Ces emblèmes sont des rubans que l'église elle-même vend et bénit.

« Aujourd'hui, après la cérémonie religieuse qui nous réunissait autour du cercueil d'un de nos camarades, compagnon cordier, M. le vicaire de la paroisse de Saint-André-le-Buy a déclaré qu'il n'ac-

compagnera pas le corps au cimetière, si on n'enlevait de dessus la bière les couleurs qui la décorent. Cette prétention, contraire aux usages reçus, alors même que, la veille, pareille cérémonie avait eu lieu sans obstacle et sans la moindre opposition de la part du clergé de la paroisse de Saint-André-le-Haut, ne fut pas admise, et le cortège s'acheva au cimetière sans l'assistance du prêtre.

» Cette dernière circonstance, malgré l'indignation dont tous les assistants étaient pénétrés, n'a rien enlevé à la cérémonie de son caractère religieux; l'ordre et le receuillement n'ont pas été troublés un seul instant. »

» Agréez, etc. »

— Voici le programme du concert qui sera donné le 18 décembre courant au Jardin-d'Hiver de Lyon :

PREMIÈRE PARTIE.

1^o Ouverture à grand orchestre.

2^o *Le Rêve du Baiser*, mélodie allemande, chanté par M. Feitlinger (Jaeger).

3^o Solo de clarinette exécuté par M. Weis-Muller.

4^o Air chanté par M^e ***.

5^o Duo de violons sur des motifs de *la Fille du Régiment*, composé par M^e Thérèsa Milanollo, exécuté par les deux sœurs.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o Ouverture.

2^o Duo brillant pour violons sans accompagnement, composé par Bériot, et exécuté par M^e Thérèsa et Maria Milanollo.

3^o Air chanté par M^e ***.

4^o Duo pour deux violons sur des motifs de *Guillaume Tell*, composé et exécuté par les deux sœurs Milanollo.

L'orchestre du Cercle Musical, dirigé par M. Georges Hainl, a bien voulu concourir à cette solennité. M. Rhein tiendra le piano.

Le concert commencera à huit heures très précises.

Immédiatement après le concert, on pourra circuler dans les jardins, et la musique du 68^e régiment de ligne, sous la direction de MM. Trinquier et Charpentier, exécutera les morceaux suivants :

1^o Fantaisie sur l'opéra de *la Sirène* (Auber).

2^o *Le Chevaleresque*, quadrille (Boëllmann).

3^o *Les Ailes de Mercure*, grande valse (Strauss).

4^o Cavatine de *Norma* (Bellini).

5^o Fantaisie pour la clarinette (Blamon).

6^o Quadrille militaire (Bressant).

7^o *Le Rossignol*, valse (Julien).

8^o Polka (Strauss).

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Mardi 14 décembre. — Soies ouvrees, 54 ballots; soies grées, 24 ballots; dernier numéro placé, 1,095.

Spectacles du 15 décembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Postillon de Loujumeau, opéra-comique. — La Sylphide, ballet-pantomime.

THÉÂTRE DES CÉlestins. — Simon-le-Voleur, drame. — La Marquise de Prétintailles, vaudeville. — Jocisse maître et Jocisse valet, vaudeville.

Nouvelles diverses.

On se rappelle les plaintes portées contre l'administration de la prison de Clairvaux. Les fournisseurs et l'administration se sont renvoyé l'un à l'autre les accusations les plus graves; les journaux ont retenti de révélations.

Aujourd'hui, des faits généraux on en est venu à une lutte personnelle dont les phases vont se dérouler devant le conseil de préfecture réuni sous la présidence du préfet de l'Aube.

C'est à qui, des fournisseurs et des administrateurs, déclinera la responsabilité des abus qui ont décimé d'une façon si déplorable la population de la prison.

MM. Petit et Ardit, entrepreneurs partiels de fournitures, d'abord accusés de malversations, ont, de leur côté, remis une note renfermant leurs griefs contre les entrepreneurs-généraux.

Des troubles ont éclaté à Saint-Denis (Île-de-Bourbon) les 12 et 13 septembre. Les abbés Poncelet et Monnet, préfet et sous-préfet apostoliques, ayant débarqué ce jour-là dans l'île, un rassemblement se forma devant la maison curiale; des huées et des menaces se firent entendre, et la force armée, commandée par le lieutenant-colonel Bruno, reçut l'ordre de disperser la foule. Cet ordre, exécuté sans sommation légale, exaspéra la population, qui le lendemain recommença les mêmes scènes avec plus de violence, et la troupe, appelée de nouveau, reçut encore, sans sommation préalable, l'ordre de charger à la baïonnette. Cette fois, la collision fut sanglante; une personne fut tuée, un grand nombre de citoyens furent blessés plus ou moins grièvement, et l'on compte une femme parmi les victimes. Deux jours après, l'intervention des plus notables citoyens a ramené la paix.

MM. Poncelet et Monnet s'étaient retirés de l'île depuis quelque temps, et on avait cru à tort qu'ils ne reparaîtraient plus. Ils passent pour être abolitionnistes à outrance, ce qui explique l'antipathie des uns et l'affection des autres pour eux.

On écrit de Goritz, le 1^{er} décembre, que M^e la duchesse de Bordeaux, mariée le 7 novembre 1846, est dans un état de grossesse assez avancé.

Les trois frères Lamarque ont été transférés la semaine dernière de la prison de Monpont dans celle de Ribérac. Sylvain Lamarque était remis de sa tentative de suicide. Le soir de son arrivée à Ribérac, on a découvert un rasoir et une lancette cousus dans les doublures de sa robe de chambre.

Les fouilles sous le parvis de Notre-Dame de Paris sont terminées. Mais deux nouvelles tranchées très profondes viennent d'être ouvertes sous le portail de la cathédrale, l'une devant la porte du milieu, l'autre devant la porte qui se trouve sous la tour du nord.

Cette dernière étant poussée jusqu'au sous-basement même de la cathédrale, la certitude est désormais acquise que les treize marches indiquées par plusieurs historiens non seulement n'existent plus, mais qu'elles n'ont jamais pu exister.

Ce qui le prouve, c'est la continuation des constructions romaines et du moyen-âge découvertes sur le parvis, qui s'avancent, presque à fleur de terre, jusqu'aux fondations du portail de la grande église.

Rien de bien important n'a encore été trouvé dans ces nouvelles fouilles.

Du reste, il paraît que le sol de la vieille Cité est parsemé de ruines antiques. En ce moment même, les ouvriers qui sont occupés à basculer le sol de la rue de la Barillerie, devant le Palais-de-Justice, viennent de rencontrer des massifs énormes de maçonnerie en chaux, ciment et silex, qu'ils sont obligés de briser au coin et à la masse.

On lit dans la *Sentinelle* de Toulon :

« Avant-hier au soir, à six heures moins un quart, une arrestation à main armée a eu lieu à l'embranchement de la route d'Hyères, en quittant celle de Solliès. Trois hommes ont arrêté un cabriolet dont le propriétaire, le sieur Jourdan, portait 8,200 f. Les voleurs ont fait descendre le voyageur et ont pris la valise qui contenait cette somme. »

— La corvette-aviso le *Comte d'Eu*, qui était partie du Havre pour Cherbourg le 4 décembre au soir, a été forcée par le mauvais temps de relâcher sur la rade des Dunes, en Angleterre. Ce bâtiment n'a éprouvé aucuneavarie.

— Voici, dit un journal de Valenciennes, une escroquerie assez plaisante et tout-à-fait digne des industriels de la capitale.

Hier matin, un jeune homme bien mis et d'un extérieur assez distingué se présente chez un pharmacien de notre ville, et lui remet une ordonnance signée par un de nos docteurs le plus en renom.

« Monsieur, dit le jeune homme au pharmacien, cette ordonnance est pour un de mes amis, M. J..., marchand d'étoffes, que vous connaissez parfaitement. Ainsi que vous l'avez compris sans doute en lisant ce papier, M. J... est affligé d'une maladie qui exige les plus grands soins et surtout la plus grande discréction; aussi vous prie-t-il de vouloir bien lui permettre de venir prendre chez vous et sous vos yeux le remède que lui a prescrit son médecin; il veut éviter ainsi de faire connaître son infirmité à sa famille. »

Le pharmacien accéda volontiers à cette demande, fixa l'heure à laquelle le remède serait prêt, et le jeune homme partit.

Un instant après, le même individu se présentait, rue de Paris, chez M. J..., et réglait bientôt avec lui le prix d'une partie de drap destinée à un habillement complet.

« Monsieur, dit-il au marchand après la vente, c'est 110 f. que j'ai à vous payer; mais comme je ne les ai pas sur moi, et que je suis pressé par le départ du convoi, veuillez m'accompagner jusque chez M. X..., mon parent, déjà prévenu de mon achat, et qui vous remettra immédiatement cette somme. »

Cette proposition est acceptée. Le jeune homme, qui avait voulu porter lui-même le paquet, arrive avec le marchand chez le pharmacien, ouvre la porte, fait entrer le sieur J..., et, sans pénétrer dans la pharmacie: « Mon cher Monsieur X..., s'écrie-t-il, veuillez remettre à M. J... ce dont nous sommes convenus ensemble. Je suis pressé; adieu. »

Et le jeune industriel partit pour ne plus revenir.

Vous devinez sans peine l'explication qui eut lieu entre le marchand et le pharmacien. On ne s'entendit pas d'abord; mais enfin on s'entendit tout juste au moment où il n'était plus temps d'arriver à la station avant le départ du convoi, ce qui fit qu'après avoir bien et dûment constaté l'escroquerie, il fut tout-à-fait impossible d'atteindre l'escroc. On courut, en désespoir de cause, chez le docteur qui avait signé l'ordonnance pour avoir de lui quelques renseignements; mais le docteur ne savait rien, sinon qu'il avait donné la veille une consultation à un individu inconnu, qui était même parti sans lui en payer le prix.

— Une Mauresque des environs d'Oran avait pour maris deux Arabes à la fois. Cette digne fille d'Ève avait su, d'ailleurs, si bien prendre ses mesures que nul ne se doutait du manège, les deux Arabes moins que tous autres; elle recevait l'un pendant le jour, l'autre pendant la nuit.

Bientôt, cependant, elle devint enceinte et mit au monde un enfant mâle. Grand embarras.

Les deux pauvres maris se rencontrèrent; force fut à la femme d'avouer sa faute. Tout s'arrangea pourtant sans eff

flicier distingué, sera nommé lord de l'amirauté, en remplacement du contre-amiral Prescott, qui prend le poste d'inspecteur-général du dockyard de Portsmouth.

(Morning Herald.)

— On lit dans la *Semaine* :

« Il est question de la cession à la France par la Hollande, moyennant indemnité, de la portion de la petite île de Saint-Martin qui lui appartient. On sait que cette île, qui forme une des petites Antilles, et qui est située à une faible distance N.-O. de la Guadeloupe, est possédée en commun par la France et par la Hollande. La partie française, qui est au nord, comprend les deux tiers de l'île ; son chef-lieu est Marigat. La partie sud a pour chef-lieu Philipsburg ; elle est peu fertile et est à charge à la couronne des Pays-Bas. »

Nouvelles Etrangères.

HAITI.

Nous avons par le *Forth* des avis de Haïti en date du 22 octobre, annonçant que la plus complète tristesse régnait dans toute la république. Le nouveau ministère était installé, et se composait de MM. Dupuy, Paul, Delva et Remisay. Ce dernier est l'ex-sécrétaire du président, mais il appartient corps et âme à Dupuy, chef du cabinet, sous l'influence duquel s'est formée la nouvelle administration, dont on attend en général de bons effets.

Des mesures ont été prises dans l'intérieur pour établir une police sévère sur les mœurs de la population et la ramener aux habitudes du travail. Les fonctionnaires des divers districts ont reçu des ordres rigoureux à l'effet d'inspecter la récolte du café et de vérifier la loyauté des expéditions avant qu'elles partent pour les ports.

AMÉRIQUE DU SUD.

Les différends qui divisent les républiques de la Bolivie et du Pérou ne sont pas encore définitivement arrangés, et les relations commerciales demeurent interrompues entre les deux pays. Un ministre de chaque gouvernement a été envoyé à Arequipa, où doit s'ouvrir une conférence à l'effet de conclure un traité qui résoudrait toutes les difficultés. La Bolivie a nommé pour cette mission M. Aguirre, et le Pérou don Domingo Elias, conseiller d'état, qui, sous la présidence de Vivanco, a donné des preuves de capacité.

— Une correspondance de la Jamaïque apporte les feuilles de cette ville du 5 novembre, où nous remarquons une note intitulée : *Du général Florès et de l'Equateur*. Nous en extrayons les appréciations suivantes :

« Un article d'un journal publié à Quito, capitale de l'Equateur, nous prouve que l'opinion publique, comprimée jusqu'à ce jour dans ce pays par la force, a fini par se manifester aussi bien au sein du congrès que dans toutes les classes de la population.

» Il est évident aujourd'hui que le général Florès a généreusement abandonné le pouvoir pour laisser aux Equatoriens la liberté entière

de choisir la forme de gouvernement qui leur convenait le mieux ; qu'au contraire après son départ, le traité de la Virginie, dont l'inexécution compromet l'honneur national, a été violé ; que l'opinion générale condamne les persécutions atroces qu'ont eu à souffrir ses partisans, et la confiscation arbitraire des propriétés de la famille du général, en violation des lois et de la constitution.

Le congrès a déclaré que le gouvernement anglais s'est interposé amicalement en faveur de la justice qui est due au général. La feuille de Quito conclut enfin par prouver que la cause de ce chef est soutenue, dans la capitale de l'Equateur, par des écrivains capables et indépendants. Tel est le pouvoir de la justice et de la vérité, qui tôt ou tard doivent nécessairement se faire jour. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

NÉCROLOGIE. — M. PLENÉY est décédé hier à Lyon. M. le docteur GERVAIS, qui, mercredi dernier, a pratiqué l'embaumement du corps de M. TERME, vient d'être également appelé à procéder à la conservation de celui de M. PLENÉY.

M. Bernard et M. Rosier, ancien chef de culture de M. CHAUVIÈRE, de Paris, viennent de créer, à l'entrée des Charpennes, vis-à-vis le bureau de tabac, un grand établissement d'HORTICULTURE. MM. les amateurs et MM. les marchands pourront y trouver, à un prix modique, les meilleures plantes de serre chaude, d'orangerie et de pleine terre, telles que erica aux bruyères exotiques, epacris, daphnées, azalées, rhoïdendron, pelargonium, ou geranium, abutilons, verveines, cinéraires, œillets, et un grand nombre d'autres plantes nouvelles. Beaucoup de ces plantes sont aujourd'hui en pleine floraison.

Cours Morand, 4, au rez-de-chaussée (Brotteaux). — Le sicur Decour, déjà avantageusement connu, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 18 décembre courant, son établissement restera ouvert pendant toute la durée des Bals et des Fêtes de nuit. Un buffet très confortable, dressé dans le salon principal sera toujours garni de toutes sortes de costumes, d'ambigus, volailles truffées à la broche, etc. Huîtres de Caneale. Bonne cave. Rien ne sera négligé pour satisfaire MM. les amateurs et justifier la confiance qu'ils voudront bien lui accorder. Salons de société indépendants

BIJOUTERIE EN OR
DES PLUS NOUVEAUX GOUTS,

Le tout étiqueté, à des prix fixes et modérés, chez le sieur COQUAIS, rue Saint-Côme, au grand 8.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-drogiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Bourse de Paris du 13 décembre 1847.

Malgré une hausse de 1/4 0/0 sur les consolidés anglais arrivés à 83 1/8, coupon détaché, nos fonds ont été lourds pendant toute la bourse. Déjà, hier, le 5 0/0 était tombé à 73 10 ; aujourd'hui, avant l'ouverture, il a été fait à 73 20 et 12 1/2, et il a ouvert au parquet à 73 45. Il a été coté un moment à 73 20, puis il est retombé à 73 10, et jusqu'à la clôture il est resté entre ce cours et celui de 73 45. Il a fermé au parquet à 73 08.

Dans la coulisse, il est resté demandé à 73 07 1/2.

Affaires assez actives. Aucune nouvelle.

Trois pour cent	74 90	CHEMINS DE FER.
Quatre pour cent	400	Saint-Germain.
Quatre et demi pour cent	3	Versailles (rive droite).
Cinq pour cent	116 50	Versailles (rive gauche).
Emprunt de 1847	3	Paris à Orléans.
Trois pour cent belge	3	Paris à Rouen.
Quatre 1/2 p. cent belge	98 1/2	Rouen au Havre.
Cinq pour cent romain	97	Avignon à Marseille.
Trois pour cent espagnol	50 1/4	Strasbourg à Bâle.
Banque de France	5523	Orléans à Vierzon.
Banque belge	3	Orléans à Bordeaux.
Caisse Laffitte	1150	Chemin du Nord.
Comptoir Ganneron	990	Paris à Strasbourg.
Obligations de Paris	1515	Tours à Nantes.
		Paris à Lyon.
		Lyon à Avignon.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 15 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	1185 73	1183	1183	1186 23	1186 23	1186 23
prime d. 10.	3	1196 23	1197 30	3	1197 30	1197 30
Paris à Rouen.	900	901 23	902 50	902 50	902 50	902 50
prime d. 10.	3	908 73	908 73	908 73	908 73	908 73
Avignon à Marseille.	531 23	531 23	534 73	534 73	534 73	534 73
prime d. 10.	3	537 50	537 50	537 50	537 50	537 50
Orléans à Vierzon.	342 80	3	342 50	342 50	342 50	342 50
prime d. 10.	3	347 50	347 50	347 50	347 50	347 50
Chemin du Nord.	385	3	583	586 23	586 23	586 23
prime d. 10.	3	588 73	680	680	680	680
Mines de la Loire.	683	3	685	680	680	680
prim de. 10.	3	685	680	680	680	680

COLISÉE.

Samedi 18 décembre 1847, et tous les samedis pendant le Carnaval, GRAND BAL paré, travesti et masqué.

L'orchestre, dirigé par M. ROZET, 2^e chef d'orchestre du Grand Théâtre, sera composé, pendant tout le Carnaval, de 120 musiciens, attendu l'exécution de divers quadrilles, polkas et galops qui nécessitent la présence de trois orchestres.

PROGRAMME.

- 1^o **Le Bouquet de l'Infante** (Musard);
- 2^o **Jenny Lind** (Musard);
- 3^o **Le Vésuve** (Musard);
- 4^o **Robert Bruce** (Musard), et divers autres quadrilles et polkas nouveaux du même auteur;
- 5^o **Une Saturnale au Tiercelet**, quadrille à trois orchestres (Rozet);
- 6^o **Le Castillan**, quadrille à trois orchestres (Rozet);
- 7^o **Grand quadrille militaire** à quatre orchestres (Rozet);
- 8^o **La Bataille de Fontenoy** (épisode historique), galop composé par Rozet.

Ce galop, exécuté par trois orchestres, l'un composé de l'orchestre accoutumé des Bals, le second de la musique du 2^e léger, et le troisième de la musique du 4^e d'artillerie, aura lieu au milieu d'une vive fusillade et d'un bruit de guerre général.

Les sieurs Borjal et Dufour, propriétaires de ce vaste édifice, jaloux de continuer à obtenir la faveur du public et de maintenir leur établissement au premier rang de ceux qui ont existé jusqu'à ce jour, viennent de le faire restaurer complètement.

La salle, d'une grande prodigieuse, sera éclairée à giorno par deux mille cinq cents bougies.

La magnifique coupole, dont les décors et peintures sont dus au pinceau de M. SAVETTE, sera éclairée par un lustre ayant plus de seize mètres de circonférence et garni de cinq cents bougies.

Seize magnifiques corbeilles de fleurs garniront les entablements des croisées; l'**orchestre** en entier sera enveloppé de fleurs; enfin, rien n'a été négligé pour donner à ces Bals tout l'attrait désiré.

Prix : un cavalier, 2 f. ; une dame, 1 f. (2940)

AVIS. Un négociant, pour utiliser un bail de six ans, demande à tenir un dépôt ou à représenter une industrie manufacturière.

S'adresser (franco), pour les conditions, à M. A. Pajot, rue de Bourbon, 6, à Lyon. (1363)

Etrennes pour 1848.

DAGUERREOTYPE.

Portraits colorés par M. Mayer, membre de l'Athénée des Arts de Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Son Atelier est présentement quai d'Orléans, n° 39, au 3^{me}. (1364)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, s'anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (**EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.**)

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 ; à Toulon, rue Bonnefond, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3370)

LE SIROP LAROZE d'écorces d'oranges amères, TONIQUE ANTI-NERVEUX, en régularisant la diarrhée et la dysenterie, les maladies nerveuses, les gastrites, gastralgies, rétablit la digestion, prévient la langueur, le déperissement, la débilité, abrège les convalescences. — 3 f. le flacon. — On évitera les contrefaçons en exigeant les cachet et signature Laroze. — Dépôt spécial chez M. Vernet, pharmacien à Lyon. (7479-8550)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENTES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, flueurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréité ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisément à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3370)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, s'anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (**EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.**)

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 ; à Toulon, rue Bonnefond, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3370)

AVIS. MM. GANDIL et FESSEL ont l'honneur de prévenir le public qu'ils arriveront de Suisse le 18 courant, rue Neuve, aux Charpennes, avec un troupeau de VACHES de première qualité. (1361)

AVIS AUX AMATEURS DE BILLARD.

A dater du 1^{er} décembre 1847, M. BERGER de Thoissey donnera des leçons dans une belle salle garnie de trois billards, située cours Morand, 4